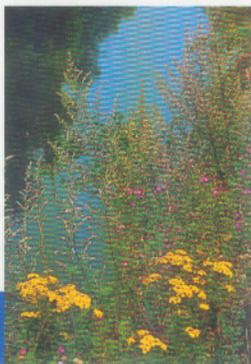


Édition 1999



La Lys rivière.



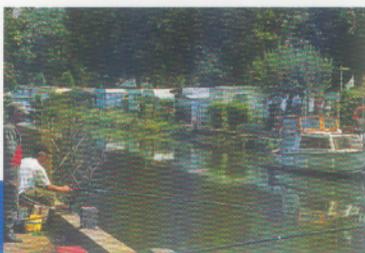
La culture du lin.



La Lys canalisée.



La sucrerie de Lillers.



Le tourisme fluvial.

# LA LYS

## DÉCIDER ENSEMBLE DE SON AVENIR AVEC LE SAGE

S.A.G.E  
LYS

AGENCE DE L'EAU  
ARTOIS PICARDIE

# LA Lys

Les inondations  
dans la vallée  
de la Lys.



La Lys prend sa source à Lisbourg dans le Pas-de-Calais, puis, à partir d'Aire-sur-la-Lys, elle est canalisée.

Elle se jette dans l'Escaut à Gand en Belgique. Son bassin versant est l'un des plus importants de la région Nord-Pas-de-Calais : 1 700 km<sup>2</sup>.



Usine  
d'eau potable  
de  
Moulin  
Le Comte

Sur le plan géologique, la nappe souterraine participe au débit de la rivière, qui joue un véritable rôle de drainage de la nappe, surtout en hiver, lorsque les précipitations sont importantes.

De par sa faible pente et son étendue, la Lys est sujette aux crues. L'entretien régulier de son lit ainsi que celui de ses affluents est indispensable pour assurer un bon écoulement et une qualité suffisante pour les différents usages de l'eau.

Déjà, des efforts ont été réalisés par les villes et les industries pour améliorer la qualité de la Lys et préserver la nappe souterraine des pollutions.

Sur le plan écologique, la Lys présente une grande richesse et une grande diversité, qu'il est essentiel de préserver et surtout de valoriser (prairies humides, marais, forêts).

Le Canal à Grand Gabarit, de Cuinchy à Aire-sur-la-Lys, est un axe majeur pour la liaison avec les ports de Dunkerque et de Calais. Il joue un rôle important dans l'économie locale, notamment pour les entreprises implantées en bordure du Canal.

Constitué d'un maillage d'affluents, le bassin de la Lys comprend deux **"pôles urbains"** : la métropole lilloise et le bassin minier.

Le passé industriel et minier a fortement marqué ce territoire et la présence d'une activité industrielle très dynamique et plus diversifiée a permis l'essor d'une nouvelle économie locale.

La Lys est également une ressource en eau potable pour la métropole lilloise : sa qualité représente une des priorités pour le développement économique de sa vallée.

L'objectif de qualité est 2 (assez bonne).

Les sources  
de la Lys  
à Lisbourg.



# L'AVENIR DE LA LYS ET DE SA VALLÉE

— Limite du bassin versant de la Lys

## Qualité en 1998.

— Bonne ou très bonne qualité.

— Qualité acceptable.

— Qualité médiocre.

— Mauvaise ou très mauvaise qualité.

— Zones Humides.

— Bassin minier.

## Industries :

● Agro-alimentaire.

● Textile.

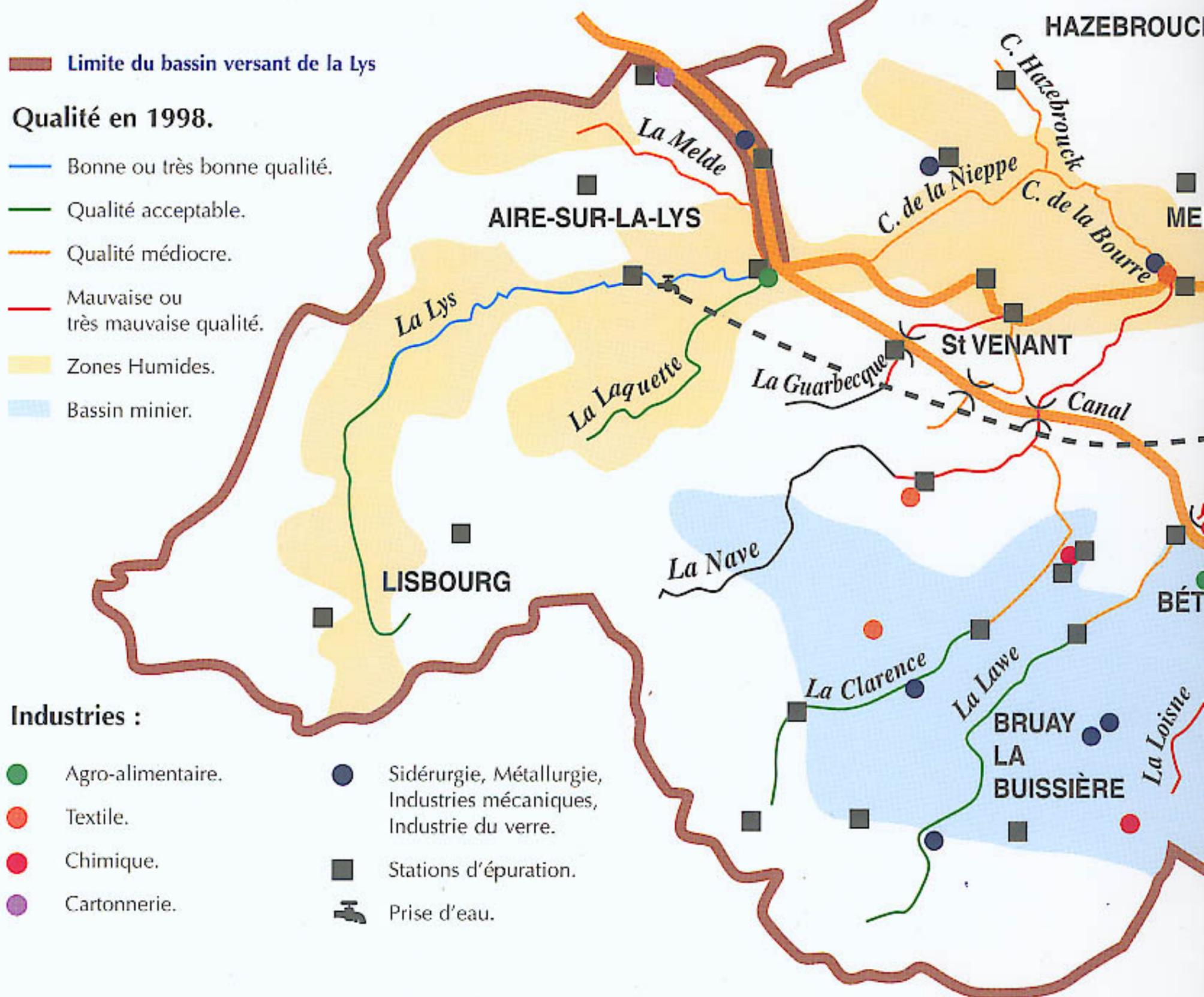
● Chimique.

● Cartonnerie.

● Sidérurgie, Métallurgie,  
Industries mécaniques,  
Industrie du verre.

■ Stations d'épuration.

⚡ Prise d'eau.



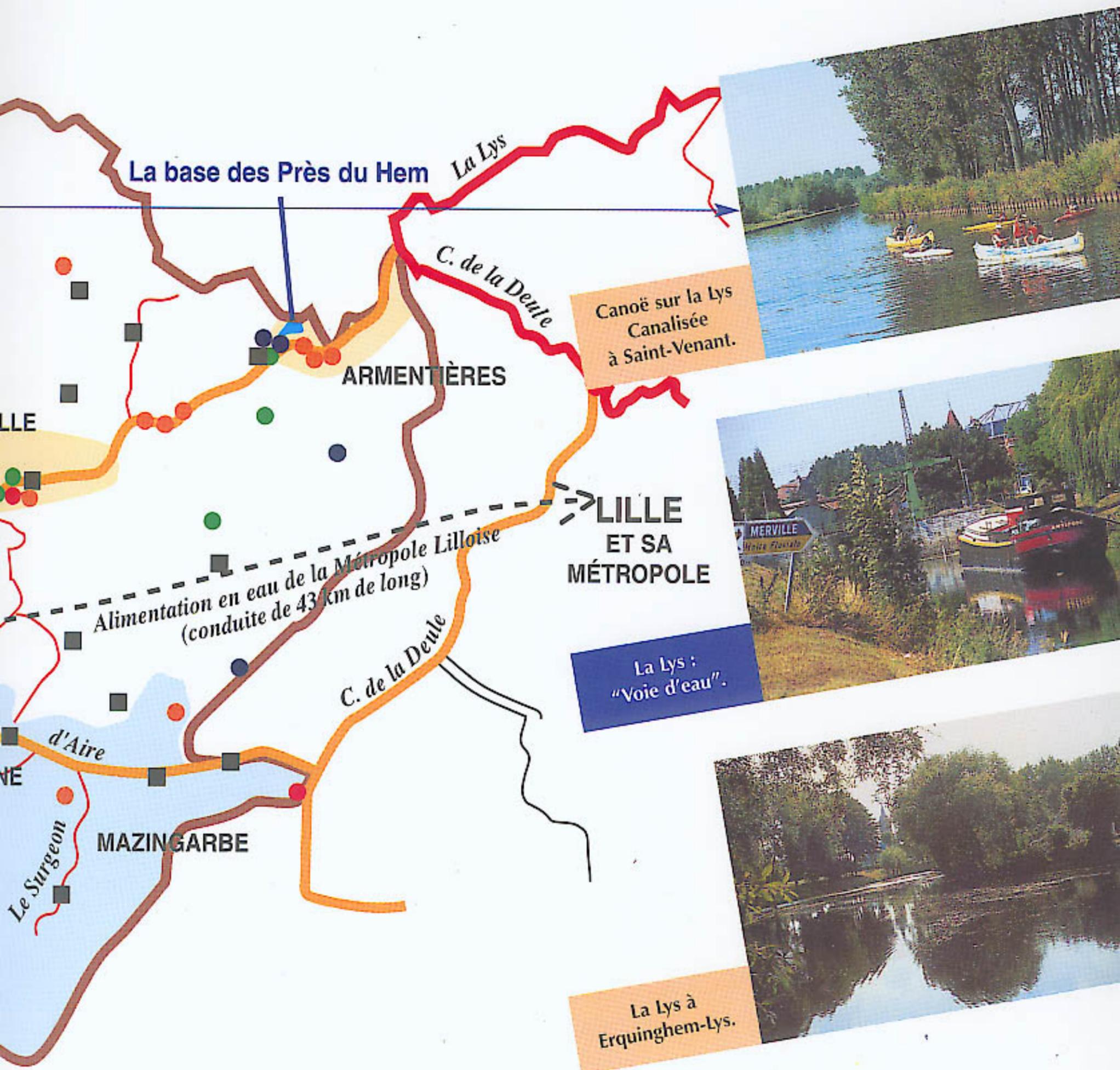
Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Lys comporte 540 000 habitants et regroupe 226 communes.

## Aujourd'hui, 3 enjeux sont identifiés :

- se protéger des crues de la Lys et de ses affluents, qui provoquent des inondations malgré l'amélioration de l'écoulement sur certains tronçons,

- gérer la ressource en eau disponible et assurer la demande croissante en potabilisation par l'utilisation d'eau superficielle (Aire-sur-la-Lys, Erquinghem),

- résoudre les problèmes de pollution des eaux superficielles, des eaux souterraines et des milieux naturels sur l'ensemble du bassin versant de la Lys.



Le SAGE de la Lys répond, de manière durable, à la satisfaction de tous les usages en veillant à la préservation des milieux aquatiques et au développement économique.

La large concertation actuelle marquée par une forte participation à la quarantaine de réunions décentralisées ainsi qu'aux journées de terrain a permis d'élaborer efficacement l'état des lieux du document du SAGE.

**Le SAGE Lys deviendra alors la référence :**

- pour l'application de la réglementation,
- pour identifier les priorités,
- pour atteindre les objectifs fixés,
- pour estimer les moyens économiques et financiers nécessaires.

# UNE MÉTHODE DE TRAVAIL

DATES	LES PRINCIPALES ÉTAPES
23 décembre 1993.	Demande officielle de réalisation d'un SAGE, par la Communauté du Béthunois.
29 mai 1995.	Arrêté interpréfectoral Nord-Pas-de-Calais fixant le périmètre du SAGE Lys.
10 janvier 1996.	Arrêté interpréfectoral Nord-Pas-de-Calais désignant les membres de la Commission Locale de l'Eau.
20 février 1996.	Réunion d'installation de la Commission Locale de l'Eau et élection du président : André Flajolet, Conseiller Régional, Conseiller Général et Maire de Saint-Venant.
24 juin 1996.	Réunion pour la création de 3 commissions spécialisées : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualité de milieux.</li> <li>• Usage de l'eau.</li> <li>• Gestion équilibrée des flux et hydraulique.</li> </ul>
Juin 1997.	Journées de terrain : découverte de la Lys depuis sa source jusqu'à la frontière belge.
17 septembre 1997.	Réunion de la Commission Locale de l'Eau. <ul style="list-style-type: none"> <li>• État des lieux.</li> <li>• Études à engager.</li> </ul>
Décembre 1997.	Journées de terrain : présentation des activités agricoles.
Janvier juin 1998.	Réalisation de l'étude "Bilan de la ressource en eau sur le bassin versant de la Lys"
Novembre décembre 1998.	Réunions de présentation de la création du SIVU Plaine de la Lys.
28 janvier 1999.	Réunion de la Commission Locale de l'Eau : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancement de l'étude "Eau et Agriculture".</li> <li>• Programme de communication pour 1999.</li> </ul>

# UNE GESTION COLLECTIVE ET ÉQUILIBRÉE



Une réunion  
de la  
Commission  
Locale  
de l'Eau  
(CLE)  
du SAGE  
de la Lys  
à  
Saint-Venant.

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992, pose le principe du respect des équilibres naturels. Dans ses articles 3 et 5, elle a créé deux outils de planification de la gestion des eaux : le **SDAGE** et le **SAGE**.

Le **SDAGE** : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, est un outil de planification de la gestion de l'eau dont la fonction relève du même principe que le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (**SDAU**) pour l'urbanisme. Il est élaboré par les acteurs concernés par la gestion de l'eau, réunis au sein du Comité de Bassin. Son but est de fixer les grandes orientations en matière de gestion et de préservation de la ressource en eau. Il n'a pas d'effets directs

sur les acteurs privés mais s'impose au niveau des décideurs publics.

Le **SAGE** : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, comparable à un Plan d'Occupation des Sols en urbanisme, est un outil d'actions locales destiné à organiser l'avenir en matière "d'usage de l'eau". Il s'établit à l'échelle du bassin versant d'un cours d'eau et définit les règles de gestion et de répartition des usages de l'eau ainsi que les exigences de protection à satisfaire. Le **SAGE** est élaboré par la "Commission Locale de l'Eau", une assemblée locale constituée par les acteurs concernés dans laquelle les collectivités locales devront s'impliquer fortement. Il doit rester compatible avec les orientations prises par le **SDAGE**

